

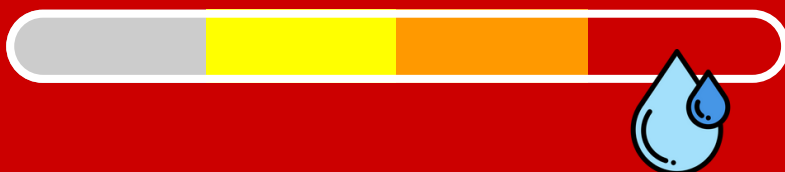


PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

# CRISE SÉCHERESSE



## USAGES INTERDITS

PARTICULIERS

COLLECTIVITÉS

PROFESSIONNELS

AGRICULTEURS

Conception : DDT49 - Septembre 2025 / Images : FlatIcon.com



Plus d'informations sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques  
ou via l'url : [mtect.fr/506](http://mtect.fr/506)



Nos réseaux : @Prefet49

Soyons  
écocitoyens  
**Préservez  
la ressource  
en eau !**



# CRISE SÉCHERESSE



## PARTICULIERS

### USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins  
potagers entre 8h - 20h



Arrosage des espaces  
arborés et massifs de fleurs  
(sauf arbres et arbuste plantés en  
pleine terre depuis moins de 2 ans  
entre 20h et 9 h)



Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules  
à domicile



Nettoyage des façades,  
toitures et autres surfaces  
imperméabilisées



Remplissage et vidange  
des piscines (de plus de 1m<sup>3</sup>)

*L'intégralité des restrictions est détaillé dans l'arrêté en vigueur.*



Plus d'informations sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques  
ou via l'url : [mTECT.fr/506](http://mTECT.fr/506)



Nos réseaux : @Prefet49

Soyons  
écocitoyens  
Préservez  
la ressource  
en eau !

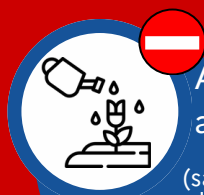


# CRISE SÉCHERESSE



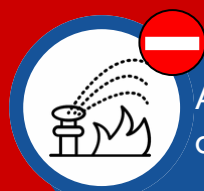
## COLLECTIVITÉS

### USAGES INTERDITS

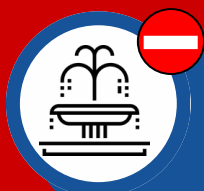


Arrosage des espaces  
arborés et massifs de fleurs

(sauf arbres et arbuste plantés en  
pleine terre depuis moins de 2 ans  
entre 20h et 9 h)



Arrosage des pelouses et  
des terrains de sport



Alimentation des  
fontaines publiques et  
privées d'ornement en  
circuit ouvert



Nettoyage des trottoirs  
et voiries  
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Remplissage et vidange  
des piscines à usage  
collectif



Manœuvres d'ouvrage sur  
les cours d'eau et plans  
d'eau connectés (sauf sous  
certaines conditions)

*L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.*



Plus d'informations sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques  
ou via l'url : [mtect.fr/506](http://mtect.fr/506)

   Nos réseaux : @Prefet49

Soyons  
écocitoyens  
**Préservez  
la ressource  
en eau !**



# CRISE SÉCHERESSE



## PROFESSIONNELS

### USAGES INTERDITS



Arrosage des pelouses



Arrosage des terrains de sport et d'activités équestres



Arrosage des golfs

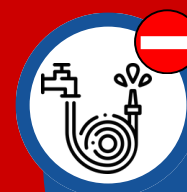


Stations de lavage des véhicules



Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs

(sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h)



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels, collectivités et sous conditions et impératif sanitaire ou sécuritaire)

L'intégralité des restrictions est détaillé dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques  
ou via l'url : [mTECT.fr/506](http://mTECT.fr/506)



Nos réseaux : @Prefet49

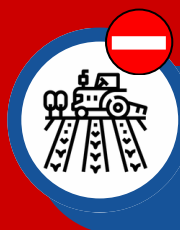
Soyons  
écocitoyens  
Préserons  
la ressource  
en eau !



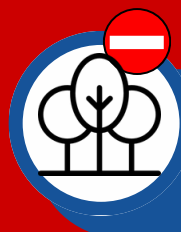
# CRISE SÉCHERESSE



## AGRICULTEURS



Irrigation par aspersion  
des grandes cultures,  
prairies, vergers ...



Arrosage en arboriculture  
(sauf techniques économes entre  
8h et 20h)



Arrosage en horticulture  
et pépinière



Nettoyage voiries, façades  
toitures et autres surfaces  
imperméabilisées



Arrosage en maraîchage  
entre 8h et 20h  
(semences potagères, plants  
maraîchers, petits fruits)



Manœuvres d'ouvrage sur  
les cours d'eau et plans  
d'eau connectés (sauf sous  
certaines conditions)

